



Référence: ICC-ASP/25/OS/113

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale présente ses compliments aux États observateurs et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/25/S/111 du 29 septembre 2026, a l'honneur de demander que la composition de leurs délégations respectives à la vingt-cinquième session de l'Assemblée, qui se tiendra du 30 novembre au 7 décembre 2026 (inclus) à La Haye, lui soit communiquée bien avant la session. Les travaux de l'Assemblée en seraient facilités.

Les communications contenant le nom du représentant de l'État observateur à la vingt-cinquième session, ainsi que les noms de ses suppléants et conseillers doivent être envoyées d'ici le 27 novembre 2026 au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties sis à l'adresse suivante : Cour pénale internationale, Bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye (Pays-Bas). Il est possible d'envoyer des copies par courriel ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). À compter du 30 novembre 2026, toute communication relative à la vingt-cinquième session doit être remise directement au Secrétariat de l'Assemblée à La Haye, le plus tôt possible après l'ouverture de la session.

Des informations complémentaires concernant la vingt-cinquième session sont disponibles sur le site web de l'Assemblée (<https://asp.icc-cpi.int/fr>).

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties saisit cette occasion pour renouveler aux États observateurs les assurances de sa très haute considération.

La Haye, le 29 septembre 2026

